

**PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 AOÛT 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un août,
Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 août 2014.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Michèle MOREL, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Monique LENORMAND, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Sylvie MAYEUR, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Diane BRÉJON, pouvoir à Véronique BESNIER
Claude ALBANESE
Evelyne DEVIERRE
Stéphane RANALLETTA
Pauline GROUSSET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudette MÉNARD

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2014 est approuvé par 18 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Jean-Pierre GAUVRIT).

Jean-Pierre GAUVRIT constate que ce procès-verbal ne fait pas état de la question soulevée par Mme Monique RENAUD au sujet de la distribution du bulletin municipal. Il rappelle que Monsieur le Maire a fait un appel à candidature parmi le public. Les personnes qui se proposent le feront-elles à titre bénévole ou non ? Dans la négative, ne pourrait-on pas se rapprocher de « *Initiativ'Emploi* » pour essayer d'améliorer la prestation ou bien faire appel au C.C.A.S. pour confier cette distribution à quelqu'un ayant besoin de travailler ?

2014 / 66 – Prise en charge des frais de piscine pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire – Année scolaire 2014 – 2015.

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

Madame la Conseillère Municipale Déléguée rappelle que chaque année les enfants des écoles maternelle et élémentaire de BREUILLET bénéficient de séances à la piscine de SAUJON et propose de reconduire le programme pour l'année scolaire 2014 / 2015.

Madame la Conseillère Municipale Déléguée présente les conditions des conventions qui seront signées entre le « SIVU Piscine de La Lande » de SAUJON et la commune de BREUILLET, et qui fixent le planning et le prix à 3,75 € par élève et par séance (tarif Commune hors « SIVU Piscine de La Lande »).

Il est prévu :

- 12 séances pour les enfants de l'école maternelle (classe de grande section),
- 12 séances pour les enfants de l'école élémentaire (classes CP et CE1).

Le montant des dépenses annuelles pour l'activité piscine des écoles maternelle et élémentaire est intégralement pris en charge par la commune. Aucune participation n'est demandée aux familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les termes des conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de s'engager à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2014 / 2015 pour les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire de BREUILLET.

Jean-Pierre GAUVRIT interroge Sylvie MAYEUR sur le transport des élèves à la piscine de SAUJON. Leur nombre paraît bien faible pour un bus. N'y a-t-il pas possibilité de le partager avec une autre commune ?

Sylvie MAYEUR informe le Conseil Municipal que cela n'a pas été possible. Il est difficile de gérer trop d'enfants dans le bassin.

2014 / 67 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile relative à la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes impose au Maire la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Le Plan Communal de Sauvegarde est l'outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise à disposition du Maire et de l'ensemble des acteurs de la collectivité en cas d'évènement de sécurité civile. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) tel que présenté.

2014 / 68 – Retrait de la délibération du 6 février 2014 portant intégration dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts des lotissements « Le Domaine de la Grange », « Les Vignes de la Simandière – Impasse des Vignes » et « Le Bois de Grêle ».

(Rapporteur : Jacky DUPRÉ)

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que par délibération du 6 février 2014, le Conseil Municipal avait décidé l'intégration dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts de trois lotissements :

- Le Domaine de la Grange

- Les Vignes de la Simandière – Impasse des Vignes
- Le Bois de Grêle

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des vérifications techniques sur l'état des voies et des réseaux avant de procéder à l'intégration dans le domaine public communal.

Par ailleurs, certains terrains sont encore non construits et il est préférable d'attendre la fin des constructions.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retirer la délibération du 6 février 2014 et d'étudier ultérieurement et au cas par cas l'intégration dans le domaine public des voiries, réseaux et espaces verts des lotissements cités précédemment.

Le Conseil Municipal, par 14 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (Jean-Pierre GAUVRIT) et 4 « ABSTENTIONS » (Laurent LAMBROT, Véronique BESNIER, Dominique VAUVELLE, Diane BRÉJON), décide de retirer la délibération du 6 février 2014 portant intégration dans le domaine public des voiries, réseaux et espaces verts des lotissements « Domaine de la Grange », « Les Vignes de la Simandière – Impasse des Vignes » et « Le Bois de Grêle ».

Véronique BESNIER s'étonne que le Conseil Municipal soit obligé de voter le retrait de la délibération du 6 février 2014 portant intégration dans le domaine public de ces 3 lotissements. À sa connaissance, il n'est pas indispensable que tous les lots soient construits.

Jacky DUPRÉ fait état des terrains restant à construire dans 2 lotissements. « Le Bois de Grêle » et « Le Domaine de la Grange » étaient en cours de procédure d'intégration. Au cas par cas, lorsque les conditions requises seront réunies et après enquête publique, ces dossiers seront soumis à nouveau à la décision du Conseil Municipal.

Jean-Pierre GAUVRIT aurait souhaité que les dossiers soient présentés ce jour au Conseil Municipal.

Jacky DUPRÉ répond que ceux existants sont incomplets. Peut-être qu'il a été procédé aux vérifications techniques mais elles ne figurent pas dans les dossiers. Il semble important que l'état des voies et réseaux soit fait, dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Jean-Pierre GAUVRIT s'étonne car les dossiers sont soumis aux réunions mensuelles du SDIS 17 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et par conséquent leur tampon doit figurer sur les documents. Il demande si les copropriétaires ont été informés.

Jacky DUPRÉ informe le Conseil Municipal que la majorité des personnes concernées ont été avisées, soit par écrit, soit en rendez-vous, soit par téléphone.

Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER et Laurent LAMBROT tiennent à souligner leur inquiétude quant aux difficultés d'accès des pompiers principalement dans deux lotissements.

En cas d'intégration, quel sera l'engagement de la commune ? Comment ces lotissements pourront-ils être mis aux normes de sécurité pour leurs habitants ?

Jacky DUPRÉ prendra les informations auprès du SDIS.

Stéphane BREUIL participe aux débats un peu tendus et affirme sa motivation pour faire ce qu'il y a de mieux pour la commune.

Sylvie MAYEUR précise de son côté qu'elle aime sa commune et qu'à ce titre, même si les dossiers sont incomplets, elle n'hésitera pas à faire les recherches nécessaires pour leur aboutissement, contrairement aux allégations de M. GAUVRIT.

2014 / 69 – Avis sur le bilan 2013 de la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la convention de construction du 28 février 2007 passée entre la Commune de BREUILLET et la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) relative au programme immobilier « Le Clos du Prieuré », le Conseil Municipal doit émettre un avis sur les comptes de l'exercice écoulé, soit 2013.

Pour information, l'opération « Le Clos du Prieuré » dégage pour l'exercice 2013 un résultat de 10 490,70 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considère que le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2013 de la SEMIS relatif à l'opération « Le Clos du Prieuré », tel qu'il est présenté, n'appelle aucune observation et donne quitus au mandataire pour cette période.

Jean-Pierre GAUVRIT demande ce qui se passerait si la SEMIS était en déficit.

Monsieur le Maire indique que si la SEMIS ne pouvait pas rembourser les échéances de ses emprunts, la commune devrait répondre puisqu'elle s'est portée caution solidaire.

Questions diverses :

- **Véronique BESNIER** souhaite intervenir suite aux propos de Stéphane BREUIL tendant à insinuer que les conseillers municipaux de la minorité sont là parce qu'ils le veulent bien.
Elle n'est pas d'accord avec cette interprétation. Il convient plutôt de dire qu'ils sont là parce qu'ils ont été élus par une partie de la population et la représentent au Conseil Municipal.
Stéphane BREUIL affirme que ses propos n'allaient pas dans ce sens.
- **Claudette MÉNARD** demande où en sont les effectifs de l'école pour la rentrée.
Sylvie MAYEUR informe le Conseil Municipal qu'ils sont encore fluctuants. Trois enfants de moins de 3 ans ont été inscrits à l'école maternelle. L'effectif est malgré tout limite pour une éventuelle fermeture de classe.

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AOÛT 2014

- 2014 / 66 Prise en charge des frais de piscine pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire – Année scolaire 2014-2015.
- 2014 / 67 Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.
- 2014 / 68 Retrait de la délibération du 6 février 2014 portant intégration dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts des lotissements « Le Domaine de la Grange », « Les Vignes de la Simandière – Impasse des Vignes » et « Le Bois de Grêle ».
- 2014 / 69 Avis sur le bilan 2013 de la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

Liste des Membres Présents au Conseil Municipal
DU 21 AOÛT 2014

Jacques LYS	
Michèle MOREL	
Stéphane BREUIL	
Monique RENAUD	
Jacky DUPRÉ	
Christelle JEANPERT	
Michel-Claude RENAULT	
Raymond COUPLET	
Bernard MARIE-TRIDEAU	
Monique LENORMAND	
Sophie JACQUES	
Gwenaëlle GUÉLIN	
Sylvie MAYEUR	
Dominique VAUVELLE	
Véronique BESNIER	
Laurent LAMBROT	
Jean-Pierre GAUVRIT	
Claudette MÉNARD	